

Mesures agro-environnementales et climatiques

De nouveaux engagements possibles

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lucie DUFAY | 02.33.71.65.36 | ldufay@parc-cotentin-bessin.fr

Chargée de mission Natura 2000

Le Parc, porteur de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

La Politique agricole commune (PAC) permet de mobiliser l'ouverture des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur les marais et les zones humides du territoire du Parc naturel régional des marais et des vallées de la Douve et de la Taute.

Ces mesures ont notamment pour objectifs la préservation de la faune et de la flore typiques des zones humides, dont certaines espèces sont rares et menacées, mais également la protection de la ressource en eau.

Les MAEC, c'est quoi ?

Les MAEC sont des engagements souscrits sur la base du volontariat par des exploitants agricoles, visant à accompagner aussi bien le changement que le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement (fauche, pâturage) et donne lieu à une indemnisation annuelle.

Les MAEC depuis 2023

Depuis 2023, 501 exploitations sont actuellement engagées dans des MAEC pour une surface de 19 400 ha de prairies, confirmant l'importance du dispositif dans le maintien de pratiques vertueuses sur le territoire. Sur les marais par exemple, ce sont ainsi 41 % des surfaces agricoles qui bénéficient d'une MAEC. Ces mesures permettent de maintenir les prairies humides du territoire, en soutenant l'entretien des surfaces en herbes et l'élevage. Les principales mesures choisies par les agriculteurs sont le retard de fauche, le maintien du pâturage en limitant le nombre d'animaux ou encore l'absence de fertilisation. Le soutien à

l'entretien des fossés a par ailleurs été largement plébiscité, puisque plus de 307 km de fossés et une quarantaine de mares ont bénéficié d'un soutien financier.

Et en 2026 ?

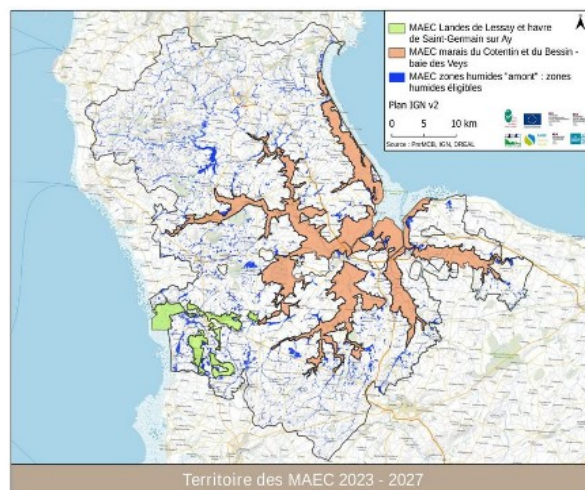
Le Parc renouvelle la possibilité de s'engager en MAEC pour de nouveaux exploitants ou de nouvelles surfaces.

A partir de 2026, les nouveaux engagements se font pour une durée de 3 ans.

Des permanences sont organisées pour la réalisation des dossiers, avant la déclaration PAC.

Prenez rendez-vous dès maintenant en contactant : Lucie DUFAY - 02.33.71.65.36

ldufay@parc-cotentin-bessin.fr



Contactez nous pour savoir si vous êtes éligibles

Les informations complémentaires :

> <https://parc-cotentin-bessin.fr/maec>